

**LA VILLE DE LAC-DELAGE CONSULTE ET FAIT ÉVOLUER SON
RÈGLEMENT
Contrôle des animaux**

Lac-Delage, mardi 25 avril 2017 – Le règlement G-2017-02 relatif au contrôle des animaux a été adopté le 10 avril dernier par les membres du conseil municipal de la Ville de Lac-Delage. Les modifications apportées à ce nouveau règlement visent ainsi à mieux répondre aux besoins des citoyens en matière de contrôle animal, notamment en ce qui concerne la population féline.

Pour arriver à ces modifications, un certain nombre de résidents ainsi que la SPA ont été consultés afin de recueillir leurs commentaires, lesquels ont d'ailleurs été pris en considération dans la réflexion et l'analyse des élus municipaux.

De nouvelles dispositions

Les modifications touchent principalement la population féline. Dorénavant, toute personne possédant un chat qui sort à l'extérieur devra obligatoirement le faire stériliser et le munir d'une licence de la ville et/ou le rendre identifiable par micropuçage. Les nouvelles mesures de stérilisation et d'identification devront être réalisées au plus tard le 15 septembre 2017. La stérilisation et la licence ne seront toutefois pas obligatoires pour un chat qui demeure à l'intérieur de façon permanente.

En ce qui concerne les chats dits « de la communauté », des chats errants non identifiés, ils seront intégrés au nouveau programme Capture, Stérilisation, Relâche (CSR). Ce programme, établi par la Ville et géré par la SPA, sera mis en vigueur progressivement afin de limiter la prolifération des chats errants. Lorsqu'un chat sans propriétaire sera capturé, il sera stérilisé et relâché dans la communauté au sein de la colonie de chats errants.

Cette méthode, éthiquement prouvée et humanitaire, contribue aussi à réduire les problèmes de nuisance causés par les comportements des chats fertiles comme l'arrosage nauséabond, les miaulements excessifs pendant les chaleurs des femelles, les bagarres, ainsi que la naissance de nouveaux chatons non-désirés et souvent non-adoptables.

« Nous sommes la première municipalité, dans la région de Québec, à implanter un tel programme. Je suis convaincu que les modifications adoptées par le conseil concernant la réglementation sur les animaux corrigeront certains éléments soulevés par les citoyens et permettront, notamment, un meilleur contrôle de la population féline. Nous avons consulté des citoyens et la SPA pour valider que les modifications apportées seraient introduites dans le meilleur intérêt des animaux, de leurs propriétaires et de la population en général. » a conclu la mairesse, Mme Dominique Payette.